



Alors que la sensibilisation sur les impacts des plantes invasives ne cesse d'augmenter, les agents techniques doivent prendre en considération le caractère invasif de certaines plantes ornementales tant dans l'aménagement que dans la gestion des espaces verts.

Avec d'une part une commercialisation qui reste libre pour la plupart espèces et d'autres part des techniques de gestion souvent lourdes, longues, coûteuses et/ou peu satisfaisantes ; les plantes invasives soulèvent des problématiques nombreuses et variées. Cependant, il existe des moyens pour limiter leur prolifération et leurs impacts.

Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

Une plante invasive est une espèce végétale se définissant à la fois par :

- son **exotisme** : elle a été introduite, volontairement ou non par l'Homme, sur un territoire se trouvant en dehors de son aire de répartition naturelle,
- sa **naturalisation** : elle est capable de se répandre naturellement sans nouvelle introduction par l'Homme,
- sa capacité à **proliférer** : elle s'exprime par une explosion démographique et une expansion géographique souvent rapide,
- son caractère **impactant** : ses conséquences sont de natures diverses.

Enjeux et impacts

Deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité dans le monde juste après la destruction d'habitats selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les plantes invasives peuvent également causer des **préjudices** d'ordre **socio-économiques** et **sanitaires**.

Une espèce invasive peut provoquer plusieurs types d'impacts.

Mieux vaut prévenir que guérir

Actuellement, pour limiter le développement de ces plantes, de nombreuses pistes sont étudiées mais peu de méthodes alliant efficacité et faisabilité économique se démarquent clairement. Mieux vaut donc s'abstenir d'utiliser ce type de plantes en ornementation (espaces verts, bassin etc.).

Le moyen de lutte le plus efficace reste la prévention et la sensibilisation afin d'enrayer la lutte en amont, lorsque les espèces sont peu présentes et qu'elles n'ont pas encore colonisé de grandes surfaces. Limiter la prolifération est alors envisageable pour de petits foyers d'invasion.

L'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides) est à proscrire absolument. Non seulement cette méthode s'avère inefficace mais, en faisant disparaître les plantes indigènes et en entraînant la dégradation de la qualité de l'eau, produit l'effet inverse à celui recherché. En effet, le milieu se retrouve ouvert avec un sol à nu : une niche vide que les invasives peuvent coloniser très rapidement.

Les jardiniers ont donc un rôle essentiel dans cette lutte. Ils doivent prendre toutes les précautions nécessaires, la première étant de ne pas choisir de plantes invasives dans l'aménagement des espaces qu'ils ont en charge.



Solidago canadensis - © C. Le Moigne

Pour connaître les plantes invasives

Plusieurs documents existent :

- un **Guide** d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du Bassin Loire-Bretagne,
 - la **liste** et **cartes de répartition** des plantes invasives en région Centre-Val de Loire,
 - différents **outils de communication** (vidéos, exposition etc.),
- et sont disponibles en téléchargement libre à l'adresse suivante :

<http://www.cen-centrevalde Loire.org/groupe-plantes-invasives//314-pour-aller-plus-loin>

Fiche technique
Objectif Zéro Pesticide

D. 4

Attention aux
plantes invasives



Ludwigia grandiflora - © C. Le Moigne

La Commission européenne a adopté officiellement le 13 juillet 2016 une première liste de 37 espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

Ces 37 espèces, végétales et animales, ne peuvent pas, de façon intentionnelle :

- être introduites sur le territoire de l'Union ;
- être conservées ;
- être élevées ou cultivées ;
- être transportées vers, hors de ou au sein de l'Union ;
- être mises sur le marché ;
- être utilisées ou échangées ;
- être mises en situation de se reproduire,
- être libérées dans l'environnement.

Pour en savoir plus et connaître la liste des espèces préoccupantes pour l'UE :

<http://www.gt-ibma.eu/publication-de-la-liste-des-eee-preoccupantes-pour-lunion-europeenne/>

Comment agir ?

LES BONS GESTES



- Privilégier les **espèces locales**.
=> Notice « [Planter local ? Arbre et arbustes du Centre-Val de Loire](#) » (juin 2016)
- Lors de l'achat des plantes, **se renseigner** sur les espèces problématiques.
- Pour certaines espèces (bambous, Sumac de Virginie), **prendre des précautions** avant plantation (confinement dans des pots sous terre, stop racines, barrières anti-rhizomes...).
- Tailler vos plantes invasives **avant la période de fructification*** pour faciliter la gestion des déchets et ne pas contaminer votre compost.
- Préférer les techniques d'**arrachage manuel**, toujours plus efficaces et plus précises pour les petites surfaces.
- En cas d'intervention mécanique prévoir une finition manuelle.
- **Nettoyer** systématiquement tout le matériel d'intervention autant le petit matériel (gants, bottes, râtaux...) que les engins mécaniques.
- Prendre les **précautions sanitaires** nécessaires pour le travail au contact de certaines plantes pouvant être toxiques ou blessantes.

LES GESTES À ÉVITER



- Vider vos bassins et autres pièces d'eau (aquariums et bassins d'ornement) **en milieu naturel**.
- Utiliser des plantes invasives lors d'animation (atelier de jardinage, d'art floral...) sans s'être renseigné sur les **risques de dispersion**.
- Mettre les déchets verts de plantes invasives en **décharge**.
- **Transporter** des espèces invasives, fragments de celles-ci ou encore de la terre susceptible de contenir leur semence ou organe de bouturage sur un autre site.
- Utiliser des **herbicides** provoquant la contamination de l'eau et des nappes souterraines et provoquant l'effet inverse de celui recherché.
- **Il est interdit d'utiliser des pesticides à proximité des cours d'eau !**

Terminologie

Plantes invasives = plantes exotiques envahissantes.
Plantes invasives ≠ plantes envahissantes.

* Se référer au tableau des [dates optimales de gestion](#) des plantes invasives produite par le groupe de travail Plantes invasives en région Centre-Val de Loire.

“ *Sur 1000 espèces exotiques importées, une seule deviendra invasive.* ”
(Williamson 1996, à propos des espèces végétales)

Liens utiles

- Groupe de travail plantes invasives en région Centre-Val de Loire :
<http://www.cen-centrevaldeloire.org/groupe-plantes-invasives>
- Groupe de travail invasions biologiques en milieux aquatiques :
<http://www.gt-ibma.eu/>
- Centre de ressource Loire Nature :
<http://www.centrederesources-loirenature.com>

Engagez-vous !

Votre souhaitez participer à la lutte contre les espèces invasives ? Venez découvrir la **Charte d'engagement des collectivités** proposées par le Groupe de travail Plantes invasives en région Centre-Val de Loire.

